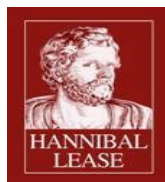


Emission d'un Emprunt Obligataire
sans recours à l'appel public à l'épargne

HANNIBAL LEASE S.A.



Société Anonyme au capital de 55 000 000 dinars divisé en 11 000 000 actions de valeur nominale 5 dinars entièrement libérées.

Siège social : Immeuble Hannibal Lease, Rue du Lac Lemman - Les Berges du Lac - 1053 Tunis.

Identifiant Unique : 0766895F

Tél : 71 139 400 **Fax :** 71 139 460

E-mail : commercial@hannibalease.com.tn

Emission d'un Emprunt Obligataire
SANS RECOURS A L'APPEL PUBLIC A L'EPARGNE
« HL 2026 – 2 »
de 10 000 000 Dinars
Prix d'émission : 100 DT

1. Décision à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Ordinaire de la société réunie le **28/04/2026** a autorisé l'émission par Hannibal Lease d'un ou plusieurs emprunts obligataires ordinaires et/ou subordonnés dans la limite d'un montant total de Cent cinquante Millions de Dinars (150.000.000 DT) sur 2026 et 2027 et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Usant à son tour de ces pouvoirs, le Conseil d'Administration de la société s'est réuni le **23/10/2026** et a décidé l'émission d'un emprunt obligataire ordinaire « HL 2026 - 2 » de **10 millions de dinars**, et ce, **sans recours** à l'Appel Public à l'Epargne selon les conditions et modalités fixées comme suit :

Catégorie	Durée	Taux d'intérêt	Amortissement annuel
Catégorie A	5 ans	8,50%	Annuel constant par 1/5 à partir de la 1 ^{ère} année
Catégorie B	7 ans dont 2 années de grâce	8,65%	Annuel constant par 1/5 à partir de la 3 ^{ème} année

2. Renseignements relatifs à l'émission

✓ **Montant :**

L'emprunt obligataire « **HL 2026-2** » est d'un montant de **10 000 000 dinars**, divisé en **100 000** obligations de 100 dinars de nominal.

Le montant définitif de l'emprunt obligataire « **HL 2026-2** » fera l'objet d'une publication au bulletin officiel du CMF et de la BVMT.

✓ **Période de souscription et de versement :**

Les souscriptions et les versements à cet emprunt seront reçus à partir du **29/10/2026** auprès de Hannibal Lease, la société émettrice, et seront clôturées au plus tard le **30/10/2026**.

Les souscriptions peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (10 000 000 dinars) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite du nombre des titres émis, soit 100 000 obligations.

En cas de placement d'un montant inférieur à 10 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription soit le **30/10/2026**, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du CMF et de la BVMT dès la clôture effective des souscriptions.

✓ **But de l'émission**

L'émission de l'emprunt obligataire ordinaire « **HL 2026-2** » permettra à la société à renforcer ses ressources stables, à soutenir le financement de son activité et à accompagner son développement.

3. Caractéristiques des titres émis :

- **Dénomination de l'Emprunt :** Emprunt Obligataire « HL 2026-2 ».
- **Législation sous laquelle les titres sont créés :** Les obligations sont soumises aux dispositions du Code des Sociétés Commerciales : Livre 4, Titre 1, Sous-titre 5, Chapitre 3 Des obligations.
- **Nature des Titres :** Titres de créance.
- **Forme des Titres :** Les obligations du présent emprunt seront nominatives.
- **Catégorie des Titres :** Ordinaires.
- **Modalité et délais de délivrance des Titres :** Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre d'obligations détenues délivrée par la société Hannibal Lease, mentionnant la catégorie choisie, le taux d'intérêt ainsi que la quantité des obligations y afférente.
- **Prix de souscription, Prix d'émission et modalités de paiement :** Les obligations seront émises au pair, soit **100** dinars par obligation, payable intégralement à la souscription.
- **Date de jouissance en Intérêts :** Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.
Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **30/10/2026**, seront décomptés et payés à cette dernière date.
Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à cet emprunt, soit le **30/10/2026**.
- **Date de règlement :** Les obligations seront payables en totalité à la souscription.
- **Taux d'intérêt :** Les obligations du présent emprunt seront offertes à des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

Pour la catégorie A, d'une durée de 5 ans :

Taux fixe : Taux annuel brut de **8,50%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Pour la catégorie B, d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce :

Taux fixe : Taux annuel brut de **8,65%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

- **Amortissement et remboursement :**

Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de **20 DT** par obligation, soit un cinquième de la valeur nominale de chaque obligation. Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A et à la troisième année pour la catégorie B.

L'emprunt sera amorti en totalité le **30/10/2031** pour la catégorie A et le **30/10/2033** pour la catégorie B.

- **Prix de remboursement :**
Le prix de remboursement est de **100** dinars par obligation.
- **Paie ment :**
Les intérêts seront payés à terme échu le **30/10** de chaque année.
Le premier paiement en intérêts aura lieu le **30/10/2027** pour les catégories **A** et **B**.
Le premier remboursement en capital aura lieu le **30/10/2027** pour la catégorie **A** et **30/10/2029** pour la catégorie **B**
La dernière échéance pour les obligations est prévue pour le **30/10/2031** pour la catégorie **A** et le **30/10/2033** pour la catégorie **B**.
Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers TUNISIE CLEARING.
- **Taux de rendement actuariel**
Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.
Ce taux est de **8,50%** l'an pour la catégorie **A** et **8,65%** l'an pour la catégorie **B** pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.
- **Durée totale, Durée de vie moyenne et duration de l'emprunt**
 - ✓ **Durée totale**
Les obligations du présent emprunt « **HL 2026-2** » sont émises sur une durée de :
 - **5 ans** pour la catégorie **A**.
 - **7 ans dont 2 années de grâce** pour la catégorie **B**.
 - ✓ **Durée de vie moyenne**
La durée de vie moyenne de l'emprunt « **HL 2026-2** » est de :
 - **3 ans** pour la catégorie **A**.
 - **5 ans** pour la catégorie **B**.
 - ✓ **Duration de l'emprunt (souscription à taux fixe) : :**
La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur actuelle du titre.
La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.
La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêts.

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,7045 années** pour la catégorie **A** et **4,2076 années** pour la catégorie **B**.
- **Mode de placement :**
Il s'agit d'un **placement privé**. L'émission de cet emprunt se fera **sans recours à l'Appel Public à l'Epargne**. Toutefois, les souscriptions à cet emprunt ne pourront être faites ni au profit d'OPCVM, ni au profit de comptes gérés.
- **Cessibilité des obligations :**
Les obligations émises dans le cadre de cet emprunt obligataire sont librement cessibles. Toutefois, les souscripteurs audit emprunt s'engagent à ne pas céder leurs obligations au profit d'OPCVM ou au profit de comptes gérés. Les intermédiaires en bourse chargés des transactions portant sur ces obligations sont tenus de s'assurer de cette condition. En cas de cession, l'acquéreur s'engage à

respecter la condition ci-dessus fixée, préalablement au vendeur et ce, pour la durée de vie restante de l'emprunt.

- ***Garantie :***

Le présent emprunt obligataire ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

- ***Tenue du registre des obligations :***

La tenue du registre des obligations de l'emprunt « HL 2026 – 2 » sera assurée durant toute la durée de vie de l'emprunt par la société Hannibal Lease.

- ***Fiscalité des titres :***

Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

- ***Tribunal compétent en cas de litige :***

Tout litige pouvant surgir à la suite de l'émission, paiement et extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du Tribunal de première instance de Tunis I.

- ***Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :***

Selon les règles prudentielles régissant les établissements financiers exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux fixe risquerait de faire supporter à l'entreprise un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.